

Ingénieurs Canada

Mémoire au gouvernement fédéral en réponse à sa consultation en vue de l'examen de l'Accord Canada - États- Unis - Mexique (ACÉUM).

Octobre 2025

Les questions concernant le contenu du présent mémoire doivent être envoyées directement à :

Nathan Durham

Gestionnaire, Affaires publiques

Ingénieurs Canada

nathan.durham@ingenieurscanada.ca

613.232.2474 poste 265

Aperçu

Ingénieurs Canada remercie le gouvernement du Canada d'avoir sollicité l'avis des Canadiens et Canadiennes concernant l'examen de l'Accord Canada — États-Unis–Mexique (ACÉUM) prévu pour 2026. À une époque où l'incertitude grandit en raison des changements dans les relations économiques et sécuritaires entre le Canada et les États-Unis, il est essentiel que le Canada donne la priorité à ses intérêts nationaux dans le cadre d'un accord commercial global avec ses partenaires nord-américains. En 2017, face à de grandes incertitudes concernant l'avenir de cet accord de libre-échange, le Canada a défendu ses intérêts avec succès et a renforcé ses relations commerciales avec les États-Unis et le Mexique.

S'appuyant sur cette réussite, Ingénieurs Canada estime que le gouvernement fédéral doit veiller à mobiliser le plus possible les entreprises, les travailleurs, les organismes de réglementation, les fonctionnaires, les représentants publics de tout le spectre politique et les autres parties concernées du Canada afin d'aboutir à un résultat favorable pour le pays.

Au cours de la renégociation et de la modernisation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) en 2017, aujourd'hui l'ACÉUM, nous nous sommes réjouis de voir que nos recommandations étaient reflétées dans l'annexe 15-C du chapitre 15 – Commerce transfrontières des services. Nous sommes d'avis que les changements apportés en 2018 dans ce domaine doivent être maintenus et que le Canada doit chercher à établir d'autres moyens pour faciliter la reconnaissance mutuelle et la mobilité de la main-d'œuvre.

Les relations commerciales du Canada avec les États-Unis et le Mexique sont solides et constituent un moteur essentiel de la prospérité des Canadiens et Canadiennes. En 2022, les exportations de services des [firmes d'ingénierie](#) canadiennes ont rapporté environ 3,5 milliards de dollars. Plus de 51 % de ces ventes à l'étranger étaient destinées aux États-Unis. Le maintien de ces liens solides doit être une priorité lors de l'examen de l'ACÉUM en 2026.

Priorités pour l'examen de l'ACÉUM prévu pour 2026

Ingénieurs Canada conseille au gouvernement de s'efforcer de maintenir les modifications apportées en 2018 à l'annexe 15-C du chapitre 15 – Commerce transfrontières des services, y compris :

1. Préserver la définition modernisée des services professionnels et des permis d'exercice propres à un projet.

Le chapitre 15 de l'ACÉUM modernisé traite du commerce transfrontières des services, y compris des services professionnels. Avant la renégociation, l'ALÉNA prévoyait l'admission temporaire des

hommes et femmes d'affaires et des professionnels sans préciser que certains services professionnels nécessitaient des qualifications professionnelles, telles qu'un permis d'exercice d'ingénieur. L'ACÉUM définit désormais les services professionnels comme exigeant « des études postsecondaires spécialisées, ou une formation ou expérience équivalente, et pour lequel le droit de pratique est accordé ou limité par une Partie ». Au Canada, le génie correspond strictement à cette définition, et les implications du chapitre 15 pour la profession d'ingénieur sont importantes. Le Canada doit s'efforcer de préserver cette définition des services professionnels.

Ingénieurs Canada a également demandé que la renégociation de 2017-2018 comprenne un libellé encourageant les organismes compétents des parties à l'ACÉUM à travailler à la reconnaissance de l'octroi de permis ou d'enregistrements temporaires et propres à un projet, sur la base du permis d'origine d'un fournisseur étranger, sans qu'il soit nécessaire de procéder à un examen écrit supplémentaire. Ce changement fournit un cadre pour une approche plus équitable et moins contraignante afin de répondre aux besoins propres d'un projet sans compromettre la sécurité publique. Cette disposition a été incluse dans l'annexe 15-C de l'ACÉUM modernisé, et le Canada doit s'efforcer de la préserver.

2. L'avancement de la mobilité des ingénieurs entre le Canada, le Mexique et les États-Unis

Les douze organismes de réglementation du génie provinciaux et territoriaux ont reconnu depuis longtemps la nécessité d'établir des systèmes transparents et équitables pour la reconnaissance des titres de compétence des ingénieurs formés à l'étranger. Par exemple, Ingénieurs Canada, l'Accreditation Board for Engineering and Technology, Inc. des États-Unis et le Consejo de Acreditación de la Enseñanza de la Ingeniería (CACEI) du Mexique sont tous signataires de [l'Accord de Washington](#). Cet Accord est une entente internationale qui reconnaît l'équivalence des méthodes et systèmes d'agrément des programmes de génie. L'Accord vise à permettre l'examen rapide des attestations d'études d'un candidat au permis d'ingénieur d'une partie par l'organisme d'agrément et de réglementation d'une autre partie.

Ingénieurs Canada fait également progresser la mobilité de la main-d'œuvre pour les ingénieurs formés à l'étranger grâce à des [accords de reconnaissance mutuelle \(ARM\)](#) avec différentes zones de compétence. Ingénieurs Canada a signé des accords de reconnaissance mutuelle avec deux autorités américaines. Au cours de la renégociation de 2017-2018, Ingénieurs Canada et les organismes de réglementation ont proposé un nouveau libellé pour faciliter l'élaboration d'ARM entre les parties. Ces ajouts contribuent à fournir un cadre pour l'élaboration d'ARM avec divers États américains et le Mexique afin de faciliter la mobilité des ingénieurs entre les parties à l'ACÉUM. Cela dit, Ingénieurs Canada exhorte aussi le gouvernement du Canada à encourager ses homologues à reconnaître le cadre international d'évaluation des compétences dans le cadre de l'exercice indépendant élaboré par l'International Engineering Alliance, ce qui peut simplifier la reconnaissance mutuelle au-delà des ententes bilatérales ou multilatérales individuelles.

Au Canada, chaque province et chaque territoire réglemente la pratique du génie dans sa zone de compétence. Les dispositions qui fournissent des cadres pour la reconnaissance mutuelle sont et

doivent rester non contraignantes, et les organismes professionnels peuvent les suivre ou non en fonction des besoins de leur zone de compétence. Cela signifie que seul un organisme de réglementation provincial ou territorial peut décider de ratifier un ARM ou de délivrer un permis d'exercice temporaire ou propre à un projet. Cela dit, il est important que l'ACÉUM fournisse un cadre qui reflète les pratiques exemplaires actuelles et guide les étapes volontaires vers la reconnaissance mutuelle.

Conclusion

En tant qu'économie fortement mondialisée, le Canada dépend du commerce pour assurer sa prospérité. Pour maximiser les avantages des accords de libre-échange tels que l'ACÉUM, il est important de donner la priorité à la mobilité de la main-d'œuvre hautement qualifiée. Ingénieurs Canada et les 12 organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie ont joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de régimes d'agrément et d'octroi de permis pour les ingénieurs, qui reconnaissent et intègrent les talents formés à l'étranger dans le marché du travail canadien. Ingénieurs Canada a également fait avancer des ententes qui étendent le droit des ingénieurs canadiens à exercer dans d'autres zones de compétence. La définition modernisée des services professionnels et l'octroi de permis propres à un projet sont des éléments essentiels de la renommée de l'ACÉUM en matière de commerce transfrontalier des services, et de son approche, et ils devraient être préservés dans tout nouvel accord avec les États-Unis et le Mexique. Des ententes comme celle de l'ACÉUM facilitent cette reconnaissance en faisant avancer des pratiques exemplaires en matière de reconnaissance mutuelle et de mobilité que les organismes de réglementation indépendants peuvent adopter en fonction de leurs propres besoins et contextes.

Qui nous sommes

Ingénieurs Canada est l'organisme national constitué des douze organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie qui sont chargés de délivrer les permis d'exercice aux ingénieurs du pays, dont le nombre s'élève actuellement à plus de 320 000. Notre organisme collabore depuis longtemps avec le gouvernement fédéral pour l'aider à élaborer les lois, les règlements et les politiques publiques qui touchent notre profession. Nous sommes le seul porte-parole national de la profession d'ingénieur.